

Hôpital Intercommunal de la Presqu'lle Guérande – Le Croisic, maître d'ouvrage



Mandataire, agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage

Projet de restructuration de l'Hôpital de Guérande

Marché de coordination SPS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Arti	cle 1 :	Opération	3		
1.1	Maîtrise d	ouvrage	3		
1.2		l'opération	3		
1.3	Lieu de ré		4		
Arti	cle 2 :	Objet du marché	4		
2.1	Nature		4		
2.2	Mode de passation				
2.3	Contenu de la mission				
2.4	Durée d'ex	xécution du marché	5		
2.5	Forme du	marché	5		
2.6	Prestation	s similaires	5		
Arti	cle 3 :	Dossier de consultation	5		
3.1	Contenu e	et diffusion	5		
3.2	Questions	des candidats	5		
3.3	•	aux questions écrites	5		
3.4		ons et compléments	5		
3.5	Visite du s	ite	5		
Arti	cle 4 :	Constitution des offres	5		
4.1	Présentati	on des documents	5		
4.2	Contenu		6		
4.3	Variantes		7		
4.4	Modalités	de transmission	7		
4.5	Demande	s de précisions	7		
Arti	cle 5 :	Examen des candidatures	7		
5.1	Conditions	s de participation	7		
5.2	Examen d	es candidatures	7		
Arti	cle 6 :	Négociations	8		
Arti	cle 7 :	Attribution du marché	8		
7.1	Critères d'	attribution	8		
7.2		de la situation du candidat attributaire	8		
7.3		l'attribution	8		
7.4		de groupement du titulaire	8		
Arti	cle 8 :	Dispositions diverses	9		
8.1	Opposabil	ité du règlement	9		
8.2	Différends	<u>. </u>	9		
ИΝΝ	NEXE 1: C	ONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	ıU		

Article 1: Opération

1.1 Maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : : Hôpital Intercommunal de la Presqu'lle Guérande - Le Croisic

Avenue Pierre de La Bouexière

BP 25419

44350 Guérande Cedex

Pouvoir adjudicateur : : CHU de Nantes en tant qu'établissement support du GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE dit « GHT44 »

Direction générale Immeuble Deurbroucq 5, allée de l'Ile Gloriette 44093 Nantes Cedex 1

Mandataire, agissant au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur et du maître d'ouvrage : la Soderec

Siège : Agence : Nantes 6 avenue Gourgaud 15 quai Ernest Renaud

75017 Paris 44100 Nantes

1.2 Nature de l'opération

L'opération porte sur un projet de modernisation du site de Guérande : opérations de démolitions, réhabilitations et constructions neuves.

Le site de Guérande comprend actuellement :

35 lits SMR poly; 5 HTP SMR; 24 médecine poly; 10 UHA
28 lits EHPAD; 25 lits médecine poly dont 6 identifiés soins palliatifs
78 EHPAD; 42 USLD

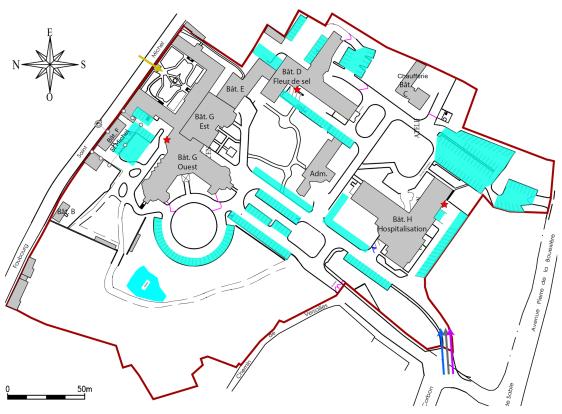
Le capacitaire cible est le suivant :

Activités	Capacitaire final global en lits neufs et rénovés et places			
Médecine	- 58 lits de médecine : 48 polyvalents et 10 UHA - 6 places HDJ			
SMR	- 82 lits de SMR : 48 gériatriques, 28 polyvalents et 6 addictologies - 8 places HTP SMR (2 addicto + 3 poly + 3 gériatriques)			
USLD	- 42 lits dont 14 UHR			
EHPAD	- 64 lits dont deux UVP de 16 lits - 12 places en accueil de jour - PASA			

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Démolition du bâtiment administratif, du bâtiment D et du bâtiment E;
- Construction neuve d'un bâtiment médico-social, et partiellement sanitaire :
 - o Relié au RDC au pool historique
 - o Relié à tous les niveaux au bâtiment H

- Réhabilitation et extension du bâtiment H pour implantation des activités sanitaires ;
- Réhabilitation partielle du bâtiment historique A pour implantation des locaux supports.
- Réhabilitation et extension du bâtiment F pour implantation des équipes mobiles et SSIAD, locaux syndicaux, administration



1.3 Lieu de réalisation

Le lieu d'exécution des travaux est situé sur le site de l'hôpital de Guérande, Avenue Pierre de La Bouexière, 44350 Guérande, Département de la Loire Atlantique, France.

Article 2 : Objet du marché

2.1 Nature

La présente consultation porte sur un marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

2.2 Mode de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

Les modalités de cette procédure sont définies par le présent règlement.

2.3 Contenu de la mission

La mission de coordination SPS est celle définie par le code du travail pour les opérations de bâtiment, ce texte étant contractuellement complété et précisé par le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché.

La mission se décompose en deux phases, dites de conception et de réalisation.

La phase de conception débute à la notification du marché et s'achève à la notification du ou des marchés de travaux.

La phase de réalisation débute à la notification du ou des marchés de travaux et s'achève à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement, le cas échéant prolongée.

Il est précisé que les deux phases de la mission peuvent se chevaucher.

2.4 Durée d'exécution du marché

La durée prévisionnelle d'exécution du marché est précisée à l'article 4 de l'acte d'engagement.

2.5 Forme du marché

Le marché est un marché à prix global et forfaitaire, révisable selon les conditions fixées au CCAP.

Le marché ne comporte pas de tranche.

2.6 Prestations similaires

Un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché pourront lui être passés dans les conditions prévues à l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

Article 3: Dossier de consultation

3.1 Contenu et diffusion

Le contenu du dossier de consultation est précisément défini en annexe n° 1 au présent règlement.

Le dossier de consultation est mis à disposition sur la plateforme « PLACE » (profil acheteur) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Le candidat devra vérifier que toutes les pièces mentionnées en annexe 1 au présent règlement sont bien contenues dans le dossier de consultation qu'il a téléchargé.

3.2 Questions des candidats

Si au cours de la consultation, et après avoir pris connaissance complète du dossier de consultation et du site, les candidats souhaitent obtenir des précisions qui leur sont nécessaires, ils doivent adresser une ou des questions, exclusivement écrites via le profil d'acheteur.

Les questions devront être parvenues au plus tard 14 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Les candidats ne prendront aucun contact avec le pouvoir adjudicateur et ses services, les futurs utilisateurs, le maître d'œuvre, ou tout autre autorité ou intervenant de l'opération.

3.3 Réponses aux questions écrites

Les réponses aux questions écrites seront diffusées simultanément à tous les candidats (au mandataire en cas de groupement) au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Il ne sera répondu à aucune question autre que celles posées par écrit.

3.4 Modifications et compléments

Le dossier de consultation pourra être modifié et complété au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Dans ce cas, les candidats ont l'obligation de remettre des offres établies sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres était modifiée, les dates limites définies par les articles 3.2, 3.3 et 3.4 ci-avant seraient à considérer en fonction de la nouvelle date.

3.5 Visite du site

Le site d'emprise du projet est librement accessible aux candidats pendant toute la durée de la consultation.

Les candidats sont réputés avoir une parfaite connaissance du site.

Article 4: Constitution des offres

4.1 Présentation des documents

Les documents constitutifs des plis doivent être présentés en langue française.

Tout document établi dans une langue autre que le français devra être accompagné d'une traduction en français.

4.2 Contenu

Eléments relatifs à la candidature :

Le dossier de candidature à remettre comprend les documents suivants :

Renseignements à fournir pour apprécier l'aptitude du candidat à exercer l'activité professionnelle :

- une lettre de candidature (formulaire cerfa DC1, mis à disposition dans le dossier de consultation) présentant, le cas échéant, la composition du groupement et l'identité du mandataire, et incluant notamment une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique;
- pour chaque membre en cas de groupement, une déclaration sur l'honneur que le candidat satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ou une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'y est pas soumis;
- pour chaque membre en cas de groupement, une déclaration du candidat dûment complétée (formulaire cerfa DC2, mis à disposition dans le dossier de consultation), et incluant notamment une déclaration relative au chiffre d'affaires;
- attestations de compétence, en rapport avec la catégorie de l'ouvrage à réaliser, pour les phases de conception et de réalisation;

Les candidats qui souhaiteraient ne pas utiliser les formulaires DC1 et DC2 mis à disposition dans le dossier de consultation devront fournir toutes les informations et attestations qui y figurent ou dont il y est fait mention.

Renseignements à fournir pour apprécier la capacité économique et financière du candidat :

 déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles, pour chaque membre en cas de groupement;

Renseignements à fournir pour apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat :

- pour chaque membre en cas de groupement, une sélection de 5 marchés de coordination SPS en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, illustrant l'expérience du candidat au regard de l'objet du marché. Pour chacune de ces références seront précisés : l'opération avec identification du montant des travaux, de la catégorie d'opération, de la ou des phase(s) de la mission réalisée(s), soit conception et/ou réalisation, du montant du marché de coordination SPS, de l'année d'achèvement des travaux ou de l'état d'avancement, ainsi que des destinataires publics ou privés avec leurs coordonnées. Pour présenter ces éléments, les candidats sont invités à utiliser la fiche de présentation mise à disposition dans le dossier de consultation. Cette fiche est à remettre en format informatique modifiable (.xls ou compatible);
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années, pour chaque membre en cas de groupement.

Eléments relatifs à l'offre :

L'offre à remettre comprend les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement, dument complété et que le candidat est invité à signer électroniquement (par la ou les personne(s) ayant pouvoir à engager le candidat accompagné, si nécessaire, des pouvoirs des co-traitants en cas de groupement);
- la décomposition du prix global forfaitaire, complétée selon le cadre figurant au dossier de consultation :
- une note méthodologique portant sur :
 - ✓ les spécificités de l'opération en matière de sécurité et de protection de la santé comprises par le candidat à la lecture du dossier de consultation, permettant de démontrer la bonne compréhension du sujet et la capacité du candidat à intervenir de façon pertinente (document limité à une page A4 recto) ;
 - ✓ l'organisation proposée pour répondre aux spécificités de l'opération et du cahier des charges. En cas de groupement, la répartition des tâches ainsi que les modalités de communication et de coordination entre les membres du groupement doivent être explicitées ;

- ✓ en annexe à la note méthodologique, des exemples de documents mis en œuvre dont a minima un exemple de Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage;
- une présentation des moyens humains affectés à l'exécution des prestations, titulaire et suppléant en phase conception et en phase réalisation. Pour chacun des intervenants, sont à fournir :
 - ✓ un curriculum vitae, accompagné d'une sélection de cinq références propres pour des opérations similaires présentée selon le cadre joint au dossier de consultation (avec mention de la nature et de la catégorie de l'opération, de la ou des phase(s) de la mission réalisée(s), soit conception et/ou réalisation, du montant des travaux, du nom du maître d'ouvrage avec les coordonnées d'un interlocuteur ainsi que de l'année d'achèvement des travaux ou de l'état d'avancement);
 - ✓ les attestations de compétence de niveau 1 pour l'exercice des fonctions de coordonnateur SPS en phase conception et/ou réalisation selon la ou les phase(s) sur laquelle (lesquelles) il sera amené à intervenir ;
 - ✓ le plan de charge, permettant de justifier la disponibilité de l'intervenant pour mener à bien la mission selon les exigences du cahier des charges notamment en termes de fréquence de passages sur le chantier en phase réalisation.

4.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.4 Modalités de transmission

Les plis sont à remettre par voie électronique, avant les date et heure limites, sur le profil d'acheteur à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Les fichiers doivent être déposés sous format .doc, .pdf, .xls, ou sous tout autre format dès lors qu'ils sont accompagnés du logiciel de lecture correspondant.

Une copie de sauvegarde des fichiers électroniques sur support physique peut également être remise en sus. Dans ce cas, elle est à remettre sous pli cacheté portant la mention « Restructuration de l'hôpital de Guérande – marché de contrôle technique – copie de sauvegarde – ne pas ouvrir ».

Cette copie est à adresser à l'adresse suivante :

La Soderec 15 quai Ernest Renaud 44100 Nantes

La remise de la copie de sauvegarde en main propre le cas échéant peut être effectuée à cette même adresse aux jours et heures suivants :

Lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Dans tous les cas, le pli et la copie de sauvegarde éventuelle doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres fixées dans l'avis de marché.

4.5 Demandes de précisions

Après la remise des offres, mandataire du maître d'ouvrage pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre.

Ces demandes de précisions seront transmises via le profil d'acheteur à chaque soumissionnaire (au mandataire en cas de groupement), lequel devra répondre impérativement via le profil d'acheteur.

La réception de la réponse devra intervenir au plus tard aux date et heure limites fixées dans la demande.

Article 5: Examen des candidatures

5.1 Conditions de participation

Les conditions de participation à la procédure de passation relative aux capacités du candidat sont indiquées dans l'avis de marché. Les candidats ne respectant pas ces conditions seront écartés.

5.2 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera réalisé en application des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Article 6: Négociations

Le mandataire du maître d'ouvrage pourra recourir à une négociation, en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans ce cas, après analyse des offres initiales et établissement d'un classement provisoire de celles-ci au regard des critères d'attribution du marché, les trois candidats ayant fait les meilleures propositions seront invités à négocier. Si le nombre d'offres reçues est inférieur à trois, le nombre de candidats admis à négocier sera adapté en conséquence.

Les négociations pourront porter sur tous les aspects du marché, en particulier sur les moyens, les modalités d'exécution de la mission et le prix. Elles pourront faire l'objet d'échanges écrits ou de réunions.

A l'issue des négociations, le mandataire du maître d'ouvrage invitera les candidats admis à négocier à remettre leur offre finale dans un délai qui leur sera alors précisé. Les offres finales devront être transmises selon les modalités définies à l'article 4.4 ci-avant.

Article 7: Attribution du marché

7.1 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant fait la meilleure offre appréciée au regard des critères pondérés suivants et sous réserve de la régularité de sa situation :

- Moyens humains, appréciés au regard de la présentation des moyens humains affectés à l'exécution des prestations et adéquation des temps passés prévisionnels stipulés dans la décomposition du prix global et forfaitaire avec les exigences du marché: 50 %;
- Prix, apprécié au regard des indications de l'acte d'engagement : 30 % ;
- Méthode, appréciée au regard de la note méthodologique : 20 %.

Il est précisé que tout candidat qui ne serait pas en mesure de produire les attestations de compétence de niveau 1 des intervenants en phase conception et réalisation verra son offre rejetée à ce seul motif.

7.2 Régularité de la situation du candidat attributaire

Le candidat dont l'offre est classée première, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra transmettre, dans un délai de 5 jours calendaires à compter de la demande qui lui sera faite :

- les certificats, attestations et documents mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique;
- pour les employeurs établis hors de France, une attestation sur l'honneur certifiant qu'il s'est, le cas échéant, acquitté du paiement des sommes dues au titre des amendes prévues aux articles L.1263-6, L. 1264-1, L. 1264-2 et L. 8115-1 (selon un modèle qui sera transmis auxdits candidats au stade de l'attribution du marché);
- et, dans le cas où l'attributaire pressenti est un groupement, un document d'habilitation du mandataire par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation, si ce document n'a pas déjà été fourni.

Tout document établi dans une langue autre que le français devra être accompagné d'une traduction en français.

Si l'attributaire pressenti n'est pas en mesure de produire les éléments demandés dans le délai prescrit, ou si les documents produits sont inexacts, le marché pourra être attribué à un autre candidat dans les conditions de l'article R.2144-7 du code de la commande publique.

7.3 Décision d'attribution

La décision d'attribuer le marché relève du représentant du pouvoir adjudicateur.

7.4 Modalités de groupement du titulaire

Le titulaire du marché de coordination SPS sera un opérateur unique ou un groupement solidaire d'opérateurs économiques.

Dans le cas où le candidat attributaire se serait constitué en groupement conjoint, la solidarité du groupement sera exigée après l'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur exige que le groupement soit solidaire car la mission de coordination SPS porte sur des éléments non dissociables ou isolables et pour lesquels la solidarité des membres du groupement est nécessaire à la bonne exécution des prestations.

Il est précisé qu'aucun opérateur économique ne devra figurer dans plusieurs candidatures en qualité de candidat individuel ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupements, sous peine d'élimination de tous les candidats concernés.

Article 8: Dispositions diverses

8.1 Opposabilité du règlement

Le présent règlement est opposable en totalité aux candidats, qui y adhèrent pleinement dès lors qu'ils ont remis une offre.

8.2 Différends

En cas de litige, le tribunal administratif de Nantes est seul compétent.

ANNEXE 1: CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1	Règlement de la consultation		
	Eléments mis à disposition des candidats relatifs à la candidature		
2	a) Formulaire cerfa DC1 (version du 01/04/2019)		
2	b) Formulaire cerfa DC2 (version du 01/04/2019)		
	c) Fiche de présentation synthétique du candidat		
	Eléments mis à disposition des candidats relatifs à l'offre		
	a) Fiche de présentation synthétique de chacun des intervenants		
	b) Projet de marché		
3	b.1) Cadre d'engagement		
	b.2) Cahier des Clauses Administratives Particulières		
	b.3) Cahiers des Clauses Techniques Particulières		
	b.4) Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire		
4	Programme de l'opération		
	Dossier de site		
	a) Plans géomètre		
5	b) Proces verbal de la commission de sécurité du bâtiment H		
	c) Tableau de surfaces du projet		
	d) Etude de sol existante		
	e) Diagnostics (amiante, détection des réseaux, etude transformateur, PEMD, plomb, pollution – études historique, reconnaissance structure bat H et F)		
	f) Photos de la charpente bat H		
6	Pièces graphiques et écrites du projet (stade ESQ) dont le planning prévisionnel de l'opération		